



DÉCISION DE LA MAIRE

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

N° 2024 / 507

TARIFS DE LOCATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX

LA MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2331-2 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2125-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/022 du 03 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;

VU la décision du Maire n° 2017/025 du 30 janvier 2017 portant sur les tarifs des services publics locaux et les décisions n°2018/154 du 09 mai 2018 et 2022/242 du 20 juin 2022 portant adjonction et modification de ces tarifs ;

VU la décision du Maire n° 2023/287 du 10 juillet 2023 portant modification de la grille tarifaire des services publics locaux pour la location de salles ;

CONSIDÉRANT l'augmentation de demandes de mises à disposition d'installations sportives en provenance d'associations ou organismes extérieurs à la Ville ou en lien avec le public Eaubonnais ;

CONSIDÉRANT le tarif de location annoncé dans la décision du Maire n° 2023/287 pour la salle des associations du Luat et le gymnase Paul Nicolas,

Décide

👉 **ARTICLE 1 : DE MODIFIER** les tarifs annoncés dans la décision n° 2023/287 pour la salle des associations du Luat et le gymnase Paul Nicolas pour permettre d'unifier les tarifs de location pour les mises à disposition des installations sportives municipales ;

👉 **ARTICLE 2 : DE FIXER**, selon le tableau joint, les tarifs de locations des équipements sportifs municipaux ;

👉 **ARTICLE 3 : DE PRECISER** que les recettes liées à ces prestations seront imputées au Budget de la Ville ;

↳ **ARTICLE 4 : DE PRECISER** que ces tarifs seront mis en place à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

↳ **ARTICLE 5 : DE MENTIONNER** que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pontoise et que copie en sera transmise à Madame le Receveur Municipal d'Eaubonne.

Eaubonne, le 23 DEC. 2024

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le :

Publiée le :

Exécutoire le :

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication

Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(Articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Lylia SENECHAL
DGS

Arnaud AGNONA
DGAJ

Karima BENTOUT
DGA Ressources

Valérie POULIQUEN
Chef Service Secrétariat Général



**La Maire,
Vice-Présidente de la
Communauté
d'Agglomération Val Parisis,**


Marie-José BEAULANDE

TARIFS INSTALLATIONS SPORTIVES

INSTALLATIONS SPORTIVES	CAPACITAIRE (max)	PERIODE DE LOCATION	ASSOCIATIONS (hors associations conventionnées annuellement)				ENTREPRISES			
			Siège EAUBONNE à destination d'un public intra/extra Eaubonne	Siège hors Eaubonne	Siège EAUBONNE à destination d'un public intra/extra eaubonne	Siège hors Eaubonne	Siège EAUBONNE à destination d'un public intra/extra eaubonne	Siège hors Eaubonne	Siège EAUBONNE à destination d'un public intra/extra eaubonne	Siège hors Eaubonne
SALLE DES ASSOCIATIONS COMPLEXE SPORTIF DU LUAT	100 personnes	1 heure	15 €	20 €	20 €	25 €				
		3 heures (/demi-journée)	45 €	60 €	60 €	75 €				
		journée	90 €	120 €	120 €	150 €				
GYMNASE DU COMPLEXE SPORTIF DU LUAT (avec gradins + espace bar)	type XL 3ème cat. (2022) 600 pers. + 300	3 heures (/demi-journée)	810 €	1 080 €	1 080 €	1 350 €				
		journée	1 620 €	2 160 €	2 160 €	2 700 €				
GYMNASE DU COMPLEXE SPORTIF DU LUAT (sans gradins)	600 pers.	3 heures (/demi-journée)	540 €	720 €	720 €	900 €				
		journée	1 080 €	1 440 €	1 440 €	1 800 €				
DOJOS du LUAT et JL ROUGE	49 pers. (Luat) 85 pers. (JLR)	3 heures (/demi-journée)	Luat 90 €	JLR 149 €	Luat 120 €	JLR 198 €	Luat 120 €	JLR 198 €	Luat 150 €	JLR 248 €
		journée	180 €	297 €	240 €	396 €	240 €	396 €	300 €	495 €
GYMNASE DIKA MEM avec gradins (500 places) CS GEORGES HEBERT	type X 2ème cat. (2023) 600 + 500 pers.	3 heures (/demi-journée)	945 €	1 260 €	1 260 €	1 575 €				
		journée	1 890 €	2 520 €	2 520 €	3 150 €				
SALLE DE LA VALENTE D. BELLO A & B CS GEORGES HEBERT (divisé par 2 si A ou B)	Salle A : 200 pers. Salle B : 175 pers.	3 heures (/demi-journée)	salle A 90 €	salle B 79 €	salle A 120 €	salle B 105 €	salle A 120 €	salle B 105 €	salle A 150 €	salle B 131 €
		journée	180 €	158 €	240 €	210 €	240 €	210 €	300 €	263 €
GYMNASE PAUL NICOLAS	type X 3ème cat. (2023) 500 pers.	3 heures (/demi-journée)	450 €	600 €	600 €	750 €				
		journée	900 €	1 200 €	1 200 €	1 500 €				
GYMNASE (P. BERT / BOIS JACQUES / R. HENRY / N. PAILLOU)	type X 3è cat. 400 pers. (250 pers. pour RH)	3 heures (/demi-journée)	360 €	480 €	480 €	600 €				
		journée	720 €	960 €	960 €	1 200 €				

Accusé de réception en préfecture
5-219562036-2024-223-DEC2024-507-AU
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception en préfecture : 23/12/2024